

« Relever l'esprit public en province ». Convergences polémiques entre George Sand et Claude Tillier

Laetitia Saintes

DANS **ROMANTISME 2022/1 n° 195**, PAGES 135 À 151

ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0048-8593

ISBN 9782200934101

DOI 10.3917/rom.195.0135

Date de mise en ligne : 01/04/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-romantisme-2022-1-page-135?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

« Relever l'esprit public en province ». Convergences polémiques entre George Sand et Claude Tillier

Premier texte ouvertement polémique de George Sand, *Fanchette, lettre de Blaise Bonnin à Claude Germain* paraît en 1843 dans *La Revue indépendante* (1841) qu'elle a cofondée avec Louis Viardot et Pierre Leroux. Or l'écrit a peine à trouver preneur : la filiosité des imprimeurs locaux jointe à l'hostilité du ministériel *Journal de l'Indre* achèvent de convaincre Sand, formée comme nombre d'écrivains de sa génération à l'école de la petite presse¹, de fonder un périodique répondant au « besoin de relever l'esprit public en province, et de le mettre sur un pied, non de rivalité, mais d'égalité avec celui de la métropole² ». Ce sera *L'Éclaireur de l'Indre, journal des départements de l'Indre, du Cher et de la Creuse*, lancé en septembre 1844.

Envisageant les « petites villes » comme des « antres de corruption, où l'intimidation assure l'impunité au vice et au crime tout autant qu'à Paris le mystère³ », Sand développe dans les écrits polémiques qu'elle publie dès lors et jusqu'à 1851 un propos très proche, sur le plan thématique comme sur le plan rhétorique, de celui de Claude Tillier, pamphlétaire du Nivernais voisin. Rédacteur dès 1831 pour *L'Indépendant de Clamecy, journal politique, industriel et littéraire*, périodique républicain, Tillier rejoint en 1841 les rangs de *L'Association, journal de la Nièvre*, feuille d'opposition dont il devient bientôt l'un des principaux rédacteurs avant de disparaître en 1844, à l'âge de quarante-trois ans⁴. Ayant lui aussi à lutter contre la presse ministérielle – dont *L'Écho de la Nièvre*⁵, organe de la préfecture – et contre l'hostilité affichée des notables locaux, peinant de ce fait à trouver un imprimeur acceptant de publier

1. Marie-Ève Thérenty, « George Sand (1804-1876) », dans *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Dominique Kalifa, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 1149-1158, ici p. 1150.

2. George Sand, *Circulaire pour la fondation de L'Éclaireur de l'Indre*, dans *George Sand. Politique et polémiques*, Michelle Perrot (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1997, p. 114-115. Pour un panorama de la presse provinciale au XIX^e siècle, voir Marc Martin, « La presse départementale », dans *La Civilisation du journal*, ouvr. cité, p. 497-514.

3. George Sand, *Communication au rédacteur en chef de la Revue indépendante*, dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 82.

4. Effet de convergence entre Sand et Tillier : *La Revue indépendante* accueille en 1846 la préface de Félix Pyat aux *Œuvres complètes* de Tillier, publiées la même année chez Charles Sionest, imprimeur de Nevers.

5. Fondé en 1834, ce périodique a pour rédacteur en chef Norbert Duclos et paraît sous forme d'hebdomadaire, de bihebdomadaire (dès juin 1834) et enfin de trihebdomadaire (dès février 1841) jusqu'en 1848, date à laquelle il devient le *Journal de la Nièvre* (cf. *Almanach général de la Nièvre*, 1848, 3^e partie).

ses pamphlets, Tillier, républicain revendiqué, défend dans ce journal comme dans ses pamphlets un propos progressiste où l'idée de justice sociale occupe une place centrale, à l'opposé du libéralisme économique et du conservatisme social propres à la monarchie de Juillet.

Le geste de Tillier comme celui de Sand donnent à penser sur la possibilité d'une parole polémique et plus avant sur ses modalités sous le régime de Juillet. La période voit en effet une mutation profonde du discours sur la chose publique, désormais accessible à un nombre plus large d'acteurs et de lecteurs du fait de la relative démocratisation du journal⁶ et de la pratique croissante du pamphlet qui, dans les années 1840, achève de devenir la forme privilégiée de l'écriture polémique. Or les deux écrivains affrontent des réalités différentes, dans lesquelles la question de la province en tant que lieu d'émission – tantôt choisi, tantôt subi – d'une parole polémique revêt toute son importance. Alors que Tillier, relativement méconnu hors du Nivernais, peine à faire connaître son œuvre dans la capitale, Sand, écrivaine déjà fameuse, doit pour sa part affronter l'esprit du temps, hostile aux incursions des femmes en terre polémique. Ces éléments conditionnent fortement la forme que prennent les paroles de Tillier et de Sand, depuis leur support (de l'article de journal à la brochure) jusqu'à leurs modalités rhétoriques et esthétiques.

Aussi cette contribution entend-elle à la fois mettre en lumière un aspect méconnu de l'œuvre de Sand et faire redécouvrir celle de Tillier. Nous envisagerons pour ce faire les supports de leur propos polémique avant de nous pencher sur les choix rhétoriques propres à chacun et sur les thématiques qui leur sont communes. Nous esquisserons ensuite l'horizon idéologique de ces productions destinées à « relever l'esprit public en province » en y défendant des idées républicaines reposant sur deux piliers : la revendication du suffrage universel (masculin) et l'affirmation des libertés, condition *sine qua non* de l'exercice démocratique.

DU JOURNAL À LA BROCHURE : SUPPORTS DE LA POLÉMIQUE

Venu à la parole polémique par la presse avant de se tourner vers le pamphlet, Claude Tillier illustre et éclaire par sa trajectoire l'évolution des lieux et des supports de la contestation politique sous la monarchie de Juillet. En 1831, encore instituteur dans la Nièvre, il devient l'un des principaux rédacteurs de *L'Indépendant de Clamecy*⁷, feuille républicaine fondée la même année. C'est au sein de ses quatorze

6. Les tirages des principaux périodiques donnent la mesure de cette démocratisation relative : dès mars 1841, *La Presse* tire à environ 12 000 exemplaires par jour, *Le Siècle* à 42 000, poussant la presse d'opinion à s'adapter : en 1841, *Le Journal des Débats* tire à 10 645 exemplaires, *Le Constitutionnel*, *Le National* et *La Gazette de France* à 5 000 ou 6 000 exemplaires chacun (*Histoire culturelle de la France. Tome 3 : Lumières et liberté. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), Paris, Le Seuil, 1998, p. 213). On verra également à ce propos *La Civilisation du journal*, ouvr. cité ; *Histoire générale de la presse française*, Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou (dir.), Paris, PUF, 1969, t. II.

7. Ce périodique fondé en 1831 et imprimé chez Cégrétin à Clamecy devait connaître quatorze numéros. Il a pour gérant responsable Maurice Lachévré fils, est dirigé par Claude-Léonard Morizot et a pour rédacteurs principaux Claude Tillier et Jacques-Bayle Parent.

numéros que Tillier forge son discours polémique au gré d'articles annonçant son propos pamphlétaire. C'est toutefois dans un autre périodique, le bihebdomadaire *L'Association*⁸, qu'il publie en septembre 1840 son premier pamphlet, *Un floteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy*, paru simultanément en volume. Le texte se veut une attaque frontale de la bourgeoisie, « difformité du peuple », « verrue sur son front » ; partie intégrante de cette classe « comme il faut », les mandataires du peuple ne valent guère mieux, qui n'honorent leurs mandants que d'une « manifestation publique de mépris⁹ ». Les lignes de force de la parole pamphlétaire de Tillier s'esquissent dans ce pamphlet prônant l'égalité devant la loi et la primauté du droit sur les décisions arbitraires des autorités locales : si « tous les citoyens sont égaux devant la loi », tous les habitants de Clamecy « doivent être égaux devant [l]es arrêtés¹⁰ » des conseils municipaux. Le pamphlétaire s'en prend également à Paillet, maire de Clamecy qu'il pose comme l'emblème d'une bourgeoisie des petites villes tirant pleinement profit des inégalités inhérentes à la France de Juillet.

En juin 1841, Tillier rejoint les rangs de *L'Association*, dont il devient bientôt le rédacteur en chef ; son premier pamphlet majeur, les *Lettres au système électoral, sur la réforme* (1841), paraît d'abord sous la forme d'articles¹¹ dans le périodique, puis dans un volume in-douze. *L'Association* cesse néanmoins de paraître en 1843, suite au procès civil pour diffamation que lui intente Jean-Baptiste Avril, président du Tribunal de commerce de Nevers, lequel a pour effet de ruiner le périodique, unique organe démocrate de la Nièvre. Ne pouvant fournir désormais le cautionnement de 6 000 francs requis par la loi du 18 juillet 1828, Tillier se voit contraint de renoncer au journalisme.

Loin d'être découragé, toutefois, par l'arrêt forcé du périodique, Tillier trouve le moyen de poursuivre sa critique tout en contournant le cautionnement : en 1843, il publie un recueil intitulé *De choses et d'autres*, qui contient vingt-quatre pamphlets dont le premier s'ouvre sur une défense de la liberté de la presse :

Un journal est utile à tout le monde, aux grands comme aux petits, aux forts comme aux faibles. En vain certains grands seigneurs du régime actuel auxquels la presse a fait leur réputation, affectent pour ses criailleries un superbe dédain. Il n'est personne, si hautes que soient ses échasses, qui puisse dire qu'il n'aura jamais besoin que le journal lui vienne en aide ; car le fort et l'oppresser de la veille est souvent le faible et l'opprimé du lendemain. Le journal est utile aux citoyens, non seulement par ce qu'il dit, mais encore par ce qu'il peut dire. L'arbitraire est un poltron hargneux, le titre seul d'un journal le fait reculer, comme avec un

8. Fondée en 1840, imprimée chez Jacques Pinet, puis, dès 1842, chez Charles Sionest, *L'Association* a pour directeur-gérant François Lacoche puis, à partir du 16 novembre 1841, Alexandre Tillier. Dès le 10 juin 1841, Claude Tillier succède à Clovis Gauguin en tant que rédacteur en chef du bihebdomadaire (cf. *Almanach de la Nièvre*, 1841, p. 217 ; 1845, 2^e partie, p. 85).

9. Claude Tillier, *Un floteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, Marius Gérin (éd.), Paris, Bertout, 1906, p. 11.

10. *Ibid.*, p. 12.

11. Respectivement datés des 10, 17, 24, 31 janvier, 4 février et 18 mars 1841 (Marius Gérin, « Notice » introductive aux *Lettres au système électoral, sur la réforme*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 51).

pistolet non chargé vous faites quelquefois reculer un voleur. Prenez une feuille de papier, badigeonnez-la d'un peu de politique, [...] vous ferez une peur terrible à l'administration, vous ne l'empêcherez pas de toucher ses appointemens, mais vous troublez sa digestion, vous lui ferez faire de mauvais rêves, et du diable, si en votre présence, elle s'avise de maltraiter qui que ce soit¹².

La presse joue ainsi un rôle capital, permettant à l'opinion de se forger, de formuler un jugement éclairé sur les événements et les acteurs de la chose publique, mais aussi de prendre la pleine mesure de l'arbitraire qui s'exerce en province par le biais d'autorités promptes à l'excès de zèle ; pour assurer cette mission, elle doit être libre. Aux plus méfiants, Tillier rétorque : « Le journal vous défend contre vos propres excès, c'est pour vous un garde-fou salutaire qui s'oppose à ce que vous vous précipitiez dans le ridicule et dans l'absurde¹³. » Une parole contestataire libre de s'épancher dans les colonnes des périodiques ne doit en effet pas dégénérer en insurrection, ultime recours de ceux que l'on muselle ; c'est ce qu'ont montré les Trois Glorieuses, conséquence entre autres de la promulgation d'une ordonnance inutilement répressive en matière de presse.

Or la France de Juillet est d'emblée tombée dans le même travers liberticide que celle de Charles X¹⁴ ; le régime s'est doté entre octobre 1830 et avril 1831 d'un arsenal législatif de plus en plus répressif envers la presse, frappant notamment les journaux satiriques illustrés emmenés par *La Caricature* et *Le Charivari*. Outre l'obligation du cautionnement et du timbre, les lithographies politiques, qui font alors florès, peuvent être confisquées ; quant aux imprimeurs, aux éditeurs et aux vendeurs qui en font commerce, ils courent le risque d'un procès pénal¹⁵ ; on recense ainsi entre août 1830 et octobre 1832 pas moins de 281 saisies de journaux et 251 jugements de presse¹⁶. Le climat social se veut quant à lui de plus en plus délétère, comme l'attestent les nombreuses révoltes et insurrections qui émaillent la monarchie de Juillet, à Paris comme en province – de la révolte des canuts lyonnais, en novembre 1831 puis en avril 1834, aux émeutes antifiscales de 1841, en passant par l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832 – et sont l'objet d'une répression particulièrement sévère.

En 1835, l'attentat manqué de Giuseppe Fieschi contre Louis-Philippe, dont le gouvernement a attribué la responsabilité aux incessantes attaques de la presse à

12. Claude Tillier, *Comment L'Association peut être remplacée*, dans Claude Tillier, *De choses et d'autres. Vingt-quatre pamphlets*, Nevers, C. Sionest, 1843, p. 6-7. Nous maintenons l'orthographe d'époque.

13. *Ibid.*, p. 8.

14. *La Caricature* se fait d'ailleurs fort de souligner l'absence de rupture véritable entre le régime déchu et celui, prétendument libéral, qui lui a succédé, comme le montre notamment une caricature intitulée « 3^e Restauration » (*La Caricature*, 4^e novembre 1830), due à Grandville et montrant Charles X quittant avec sa cour son exil anglais pour reconquérir son trône.

15. Raimund Rütten, « L'opposition républicaine et la censure », dans *La Caricature entre République et censure. L'imagerie satirique en France de 1830 à 1880 : un discours de résistance ?*, Philippe Régnier, Raimund Rütten, Ruth Jung et Gerhard Schneider (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 81-86, ici p. 81.

16. Bertrand Goujon, *Monarchies postévolutionnaires. 1814-1848*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2012, p. 247.

l'encontre du roi, a donné au régime un prétexte de choix pour rétablir la censure. Censée garantir l'ordre public, la loi Sauzet du 9 septembre 1835, aussitôt rebaptisée « machine infernale de Sauzet » par les caricaturistes, relève le cautionnement et permet la répression de « tout dessin, toute lithographie, toute gravure injurieuse pour le roi, les chambres ou le gouvernement », l'assimilant à un attentat contre la sûreté de l'État. Donnant un coup d'arrêt à la presse politique, le vote de cette loi entraîne la disparition de plus de trente périodiques.

Aussi Tillier a-t-il beau jeu d'affirmer que, sous Juillet, le journalisme est devenu non seulement « le plus dangereux de tous les métiers, mais encore celui sur lequel l'impôt pèse de la manière la plus oppressive¹⁷ », chaque journal étant « astreint à un cautionnement¹⁸ ». Tout propos séditieux est d'ailleurs guetté et châtié par les autorités : « Dites un mot de trop, effleurez d'une épigramme l'inviolable dynastie, et vous êtes ruinés, et non seulement vous êtes ruinés, mais encore soumis aux rigueurs de la détention la plus rude », puisqu'on est en France « puni plus sévèrement pour avoir eu de l'esprit qu'un banqueroutier pour avoir ruiné vingt familles¹⁹ ».

Les pamphlets inclus dans *De choses et d'autres* entendent dès lors combler le vide laissé par la disparition de *L'Association* – celui d'une voix pour l'opposition (à laquelle le gouvernement fait la « guerre²⁰ ») en province et dans les couches inférieures de la société :

Et pourtant, ce sillon que *L'Association* a commencé, il faut qu'il se continue ; il reste devant nous de grands espaces en friche à féconder, quand je n'y ferais croître qu'un épi, je ne croirais pas avoir perdu ma peine, je me suis fait l'ouvrier du peuple, et [...] je n'abandonnerai point ma tâche²¹.

Seul un pamphlétaire issu de la classe dont il entend dépeindre les malheurs peut ainsi plaider le sort des gouvernés, et cela dans les rangs de l'opposition – quitte à être la mouche du coche, dont le « bourdonnement désapprouvateur²² » forme un rempart contre l'arbitraire :

Il me faut à moi les luttes de l'opposition ; si j'étais désarmé de ma plume, ma vie serait vide et ennuyée [...]. Je ne prétends point remplacer *L'Association*, mais dans le vide qu'elle a laissé, en attendant que d'autres mettent un clou, moi je vais mettre une cheville. Cette cheville, c'est vingt-quatre petits pamphlets que je prétends vous faire. [...] j'aborderai tous les sujets qui seront à votre convenance et à ma portée. [...] *L'Association* se trouvait fille de trop grande maison pour s'occuper de ces trivialités qu'on appelle des communes. Il fallait être au moins chef-lieu d'arrondissement pour arrêter son attention ; pour moi, qui n'ai pas la rédaction si fière, je ferai à vos réclamations un accueil empressé et même reconnaissant²³.

17. Claude Tillier, *Un floteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy*, ouvr. cité, p. 10-11.

18. *Ibid.*, p. 11.

19. *Ibid.*, p. 12.

20. *Ibid.*, p. 13.

21. *Ibid.*, p. 17-18.

22. *Ibid.*, p. 18.

23. *Ibid.*, p. 19-20.

Toute réclamation a donc sa place dans *L'Association*, chaque habitant du Nivernais pouvant y faire entendre sa voix sur la chose publique, afin que cette voix se fasse pamphlet sous la plume de Tillier.

La démarche de Sand procède d'une perspective similaire à bien des égards ; *L'Éclaireur de l'Indre* – qu'elle a de façon révélatrice envisagé d'intituler *La Conscience populaire* – se veut bien « l'expression d'une sincère et libre opinion publique dans nos provinces centrales²⁴ ». Lamartine ayant contribué à fonder en 1843 *Le Bien Public*, « journal de localité²⁵ » basé à Mâcon, Sand s'adresse à lui, exprimant l'espoir que la presse provinciale, dont *L'Éclaireur* (la « feuille indépendante du Berry²⁶ ») fait désormais partie, puisse faire front commun et travailler à réduire l'abîme qui sépare l'opinion publique en province de celle de Paris. Il s'agit bien dans les deux périodiques d'œuvrer à la « rénovation de l'esprit public sur les divers points de la France » en rendant à la « presse des départements sa vigueur et sa liberté », véritable « question de vie ou de mort » pour cette production mise à mal par « [l']abus de la centralisation²⁷ ».

L'Éclaireur et *Le Bien public* sont appelés à faire des émules : « C'est un appel qui doit être entendu, un exemple qui doit s'imposer²⁸ », les « journaux libéraux de la capitale » devant aider, « les premiers, la province à sortir de cet état d'effacement et d'impuissance, où l'esprit du gouvernement cherche à la tenir plongée²⁹ ». Si la centralisation constitue « la clef de voûte de l'unité française³⁰ », son principe même se trouve aujourd'hui « faussé » ; au lieu de « féconder la civilisation, en organisant et en dirigeant le mouvement des provinces » (de façon à faire « refluer sans cesse la vie du centre aux extrémités »), la capitale semble devenue « un gouffre où le sang se fige, où la richesse s'engloutit, où la vie se perd³¹ ». Aussi *L'Éclaireur* se veut-il l'« organe de nos plaintes, de nos justes réclamations, de nos anathèmes populaires contre le système avilissant qu'on nous force à subir » – organe « probe, fervent et généreux³² » qui en dépit des obstacles placés en travers du « char brûlant de la presse libre³³ » demeure mû par la volonté « de réveiller et d'entretenir dans les âmes le sentiment religieux de la foi publique et de l'intégrité sociale³⁴ ».

24. George Sand, « Aux fondateurs de *L'Éclaireur de l'Indre*, lettre d'introduction », dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 118.

25. George Sand, « À M. de Lamartine », dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 123.

26. *Ibid.*, p. 122.

27. *Ibid.*, p. 123.

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*, p. 124.

32. *Ibid.*, p. 131.

33. *Ibid.*

34. *Ibid.*, p. 131.

DEUX IDÉES DU RÉPUBLICANISME

Cette volonté commune à Sand et à Tillier de se faire les représentants d'une opposition provinciale et populaire découle du constat qu'ils posent tous deux – celui de l'inanité de la politique ministérielle sous Louis-Philippe. Constat partagé, du reste, par les forces républicaines qui, face à l'impasse du républicanisme libéral, se sont réorganisées et se sont faites plus radicales, que ce soit dans les colonnes du *National*, de *La Revue du progrès* ou de *La Revue républicaine* ou au sein des clubs populaires et des associations qui se sont multipliés dès l'automne 1832³⁵. Figure emblématique de ces associations, la Société des droits de l'homme a contribué de façon déterminante à l'émergence d'un mouvement ouvrier lié aux courants républicains, lequel a développé une pensée à la fois sensible aux problématiques sociales et tournée vers le monde du travail – ce dont témoignent notamment les écrits d'Étienne Cabet et ceux d'Albert Laponneraye³⁶.

C'est bien de ce républicanisme radical que se revendique Tillier, aspirant à un changement social que Sand appelle également de ses vœux. Or ce gouvernement « sans force » fruit d'une « révolution [...] pourrie » – et contre lequel une « volonté publique sans unité³⁷ » ne peut rien – devait décevoir leurs attentes :

C'était une grande réforme de la société que, moi, j'aurais voulu et un instant je me suis figuré bêtement qu'un grand changement de notre système légal ramènerait chez nous les vertus étouffées ou corrompues par l'ancien ordre des choses [...]. J'aurais dû me rappeler que les mœurs font les lois et que les lois ne font pas les mœurs³⁸.

Datée de l'automne 1830, cette observation prévaut encore lorsque Tillier publie dix ans plus tard son premier pamphlet, où il pointe notamment la faillite d'un système représentatif échouant à prendre en compte l'opinion d'un peuple pour lequel le régime n'a aucune considération. « Qu'est-ce donc que des magistrats qui représentent le peuple et qui le méprisent ? le peuple, c'est la nation tout entière moins un je ne sais quoi qu'on appelle la bourgeoisie ; la bourgeoisie, au contraire, c'est une difformité du peuple³⁹ », s'indigne Tillier. La faible proportion d'électeurs rend en effet impossible une véritable représentativité :

Quoi ! 200 000 électeurs et 32 millions de prolétaires, voilà ce que, dans cet âge Constitutionnel, on appelle une nation libre ! Deux cent mille électeurs, c'est sous cette pelletée de terre que gît la souveraineté du peuple ! Mais, qui leur a donc octroyé, à ces deux cent mille électeurs, le droit de nous représenter ? L'article de

35. Bertrand Goujon, *ouvr. cité*, p. 288-289.

36. *Ibid.*, p. 290.

37. George Sand, lettre L.325 à Charles Meure, 30 octobre 1830, dans George Sand, *Correspondance. Tome 1 (1812-1831)*, Georges Lubin (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 723.

38. *Ibid.*

39. Claude Tillier, *Un floteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy*, *ouvr. cité*, p. 11.

la charte ainsi conçu ? Est-ce que notre souveraineté lui appartient, à l'article de la charte⁴⁰ ?

Cette défense vibrante de la souveraineté du peuple et cette affirmation des libertés qui irriguent l'œuvre de Tillier et motivent son geste polémique trouvent leur expression la plus aboutie dans son républicanisme, le système républicain étant à ses yeux le seul à même de conférer quelque poids à la volonté nationale par le biais du suffrage universel (masculin).

Le zèle républicain de Tillier se nourrit de la référence à 1793 :

Quatre-vingt-treize, c'était la réaction d'une liberté toute bouillante de jeunesse contre dix siècles d'oppression, c'était l'empotement d'un esclave qui met en pièces les verges dont on le battait. On voulait montrer à ces grands seigneurs, qui avaient tant persécuté le peuple, que tout leur orgueil pouvait tenir entre les murs d'une prison, à ces grandes dames si hautaines, si railleuses de tout ce qui se trouvait au-dessous de leur tabouret, qu'elles n'avaient été que des femmes de chambre de cour ; on voulait voir si ces rois, qui avaient tant fait verser de sang, avaient aussi du sang d'homme dans les veines⁴¹.

Exprimée au gré d'anaphores vengeresses, la fougue révolutionnaire de cet acmé républicain n'habite décidément pas l'insurrection de 1830 : « Ce n'est pas nous, esprits sceptiques, âmes lavées par une émulsive civilisation, que les passions politiques, comme des chevaux indomptés qui galopent dans le sang, emporteront à travers les excès d'une révolution⁴². » Ce propos devait être repris et développé dans *Non, il n'y a pas eu de révolution de Juillet*, pamphlet au titre volontairement provocateur paru en 1844. D'une virulence digne de remarque, ce dernier texte, publié dans les mois qui suivent la mort de l'auteur, pose un constat amer et désenchanté – celui du déclin des valeurs et des symboles républicains, balayés par le règne du dieu argent. Aussi l'insurrection de 1830 a-t-elle engendré non pas « une liberté de peuple, mais une liberté bourgeoise, un être avorté auquel il ne pousserait jamais de dents pour déchirer la poudre, qu'on laisserait s'étioler à l'ombre d'un comptoir⁴³ ».

C'est bien ce que pointe Sand dans sa « Lettre d'un paysan de la vallée Noire aux rédacteurs de *L'Éclaireur*, écrite sous la dictée de Blaise Bonnin⁴⁴ ». S'adressant à son cousin Claude Germain, prolétaire urbain, ce paysan berrichon de l'invention de Sand soutient que loin d'être « libres et gaillards comme alouettes aux champs » une fois les maîtres disparus, les paysans connaissent encore à peu de chose près le sort qui était le leur sous l'Ancien Régime :

40. Claude Tillier, *Lettres au système électoral, sur la réforme*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 61.

41. *Ibid.*, p. 86.

42. *Ibid.*, p. 87.

43. Claude Tillier, *Non, il n'y a pas eu de révolution de juillet*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 594.

44. Il s'agit très probablement de l'unique contribution de Sand à *L'Éclaireur* à avoir fait l'objet d'un tirage à part sous forme de brochure.

Je ne sais pas comment ça s'est emmanché, mais avec l'Empire, avec la Restauration, et encore plus avec la nouvelle révolution de l'an 30, voilà que la féodalité, la dixme, le servage, et jusqu'à la corvée, messieurs, oui, la corvée ; tout ça nous est retombé sur le corps. Il n'y a que les noms de changés. Le régime féodal, c'est le pouvoir absolu de celui qui possède sur celui qui ne possède pas. La dixme, c'est l'impôt, qui jamais ne profite qu'aux riches ; aux pauvres, point. Le servage, c'est notre état de misère qui nous livre à la merci de l'usurier bourgeois, du fermier bourgeois, du propriétaire bourgeois ou non bourgeois ; et la corvée, c'est la prestation en nature pour les travaux prétendus d'utilité publique⁴⁵ !....

Personnage bonhomme empreint d'un bon sens tout populaire, Blaise Bonnin semble un lointain écho du « Bonhomme Paul », *alter ego* textuel de Paul-Louis Courier emblématisant dans ses pamphlets un moderne paysan du Danube qui oppose son franc-parler aux discours certes raffinés mais creux des figures du pouvoir. On sait d'ailleurs que Sand a lu Courier, dont elle se procure les pamphlets début 1829⁴⁶.

La critique de Blaise Bonnin évoque également, tant dans son propos que dans sa forme, ce passage des *Lettres au système électoral* de Tillier, lui-même largement influencé par l'œuvre de Courier :

La Charte a laissé inscrire sur son fronton par les badigeonneurs de 1830 les mots fastueux de civilisation et de progrès ; mais ses pieds sont demeurés assis dans la boue de la féodalité. Les censitaires du guéret et de la boutique ont remplacé les seigneurs des castels. Tout le reste de la nation est paysan, corvéable et taillable à merci. Il n'y a eu que les noms de changé⁴⁷.

On est donc passé d'une féodalité à l'autre : seuls les noms ont changé, le servage prenant les atours de la misère et les seigneurs, ceux d'usuriers et de propriétaires bourgeois.

Si elle s'accorde avec Tillier sur ce constat, Sand n'en prend pas moins ses distances, contrairement à lui, avec le souvenir de la Première République :

Je suis républicaine [...]. Qu'est-ce qu'être *libéral* ? Je ne donne pas dans l'eau rose, dans l'eau tiède encore moins. Il nous faut une belle et bonne république [...] (non une tyrannie sanglante comme ce qu'on appelait république au temps

45. George Sand, « Lettre d'un paysan de la Vallée Noire aux rédacteurs de *L'Éclair*, écrite sous la dictée de Blaise Bonnin », dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 143.

46. George Sand, « Lettre à Louis-Nicolas Caron du 20 janvier 1829 », *Correspondance. Tome I (1812-1831)*, éd. citée, p. 502. Balzac réinvestit lui aussi la figure et l'œuvre du pamphlétaire dans *Les Paysans*, qui donne à voir la lutte opposant paysans et grands propriétaires terriens, sujet de plusieurs pamphlets de Courier, partisan de la petite propriété. Provoqué par cette « guerre pour la terre », l'assassinat dans le roman de Michaud, tué d'une balle de fusil dans le dos dans une forêt, évoque inmanquablement celui du pamphlétaire, qui défraya la chronique judiciaire de la Restauration (cf. Nicole Célestin, « Balzac et la chronique tourangelle », *L'Année Balzacienne*, 1965, p. 121-129 ; Boris Reizov, « Balzac et Paul-Louis Courier (sur les sources des *Paysans*) », *L'Année Balzacienne*, 1970, p. 241-257).

47. Claude Tillier, *Lettres au système électoral, sur la réforme*, ouvr. cité, p. v.

passé) mais une constitution plus généreuse, plus profitable aux dernières classes de la société, moins *exploitable* par les ambitieux⁴⁸.

Formant le vœu d'une constitution généreuse qui profiterait aux classes populaires abandonnées pour l'heure à leur sort, les deux écrivains se rejoignent ainsi sur l'essentiel ; outre leur exaspération commune envers la tiédeur des libéraux, tous deux s'accordent sur l'inertie politique du peuple en ces temps où, écrit le pamphlétaire, « on se dégoûte des affaires⁴⁹ », gagné que l'on est par le « virus de l'or⁵⁰ ». Le peuple, ce « Titan », a été vaincu en 1789 comme en 1830, argue Sand, par les tenants d'une « république bourgeoise », cette « *classe aisée* qui aimait le luxe, et qui se souciait fort peu que le peuple ait du pain⁵¹ ». Or, si pour l'heure « le Titan abruti ne donne aucun signe de vie » – d'où l'existence d'« un prolétariat pire que l'esclavage » –, il est voué à terme à se révolter : « Un jour viendra⁵² », prophétise Sand.

Tillier partage cette prescience que les événements devaient du reste confirmer ; si ces « lois déjà rigoureuses devenaient tyranniques⁵³ », la révolution serait la seule issue possible pour le peuple : « Prenez-y garde, un homme viendra, soit César, soit Spartacus⁵⁴ », augure-t-il. C'est donc bien une lutte des classes qui se profile :

[...] n'êtes-vous point frappé de ce grand mouvement des esprits vers l'égalité ? C'est un fleuve comprimé par des digues qui va lentement, mais qui va toujours. Une guerre sourde existe chez toutes les nations entre le droit et le fait. Prêtez l'oreille, vous entendrez partout un bruit de chaînes qu'on lime, de trônes qu'on scie par le pied. Les pauvres, ces forçats de la société, se demandent les uns aux autres s'ils sont moins hommes que ceux dont ils subissent la domination, si cette terre qu'ils cultivent depuis l'aube jusqu'au soir ne doit produire pour eux que du pain noir, et du pur froment pour vous, vos valets et vos chiens, s'ils ne sont enfin qu'un vil engrais qui n'est propre qu'à la rendre féconde. Cette guerre commencée au moyen-âge, nul ne sait quand elle finira, mais assurément les nations ne jouiront d'une paix complète, que quand le droit aura triomphé du fait⁵⁵.

Il y a donc tout un monde entre le pain noir – symbole ici comme chez Courier de la misère du peuple – dont doivent se contenter les plus pauvres et le froment qu'ils fournissent aux élites ; l'insurrection des plus pauvres, ces « forçats de la société », leur révolte face à un sort foncièrement inégalitaire, semble dès lors inévitable pour faire advenir un progrès social posé ici comme inéluctable.

48. George Sand, lettre L. 319 à Charles Meure, 17 septembre 1830, dans George Sand, *Correspondance. Tome I (1812-1831)*, éd. citée, p. 704.

49. Claude Tillier, *Lettres au système électoral, sur la réforme*, ouvr. cité, p. 87.

50. Claude Tillier, *Dotation du duc de Nemours*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 417.

51. George Sand, lettre L. 319 à Charles Meure, 17 septembre 1830, dans George Sand, *Correspondance. Tome I (1812-1831)*, éd. citée, p. 704.

52. *Ibid.*

53. Claude Tillier, *Lettres au système électoral, sur la réforme*, ouvr. cité, p. 23.

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

Dans cette guerre sourde entre le droit et le fait qui met aux prises la France réelle et la France légale, le peuple, écrit Sand, « demande à la politique une religion sociale, et au socialisme une organisation politique⁵⁶ ». Il s'agit donc de concrétiser ce désir de réforme sociale, de transformer les mœurs et la société afin que les mœurs puissent selon son vœu se modeler sur les lois ; dans cette entreprise, « [l]e socialisme est le but, la république est le moyen⁵⁷ ». Paru en trois livraisons en novembre 1844 dans *L'Éclaireur de l'Indre*, « La politique et le socialisme » définit le socialisme comme une « action toute scientifique exercée sur les hommes pour les disposer à réformer les institutions sociales⁵⁸ », les socialistes étant particulièrement attachés à « l'idée abstraite de la justice et de la vérité⁵⁹ ». Le suffrage universel (masculin) joue dans ce cadre un rôle clé, la réforme des institutions sociales et politiques passant nécessairement par l'instauration d'une véritable représentativité, afin qu'advienne un « progrès bien réel, en rapport avec les cinquante et quelques années qui se sont écoulées depuis 89⁶⁰ ». Ce socialisme démocratique est aussi le propre de Tillier, dont l'œuvre entière est un plaidoyer pour une réforme des institutions politiques et sociales, par le biais notamment de l'instauration du suffrage universel. Contrairement à Sand, toutefois, celui-ci ne formule pas explicitement son adhésion au socialisme et ne produit aucune réflexion théorique à ce propos, préférant se ranger parmi les démocrates (comme en témoignent ses contributions aux « feuilles démocrates⁶¹ ») et mettre l'accent sur ses convictions républicaines.

DIVERGENCES POLÉMIQUES : ENTRE ÉNONCIATION ET DÉNONCIATION

Cette différence notable de perspective amène à réfléchir aux points de divergence entre la démarche polémique de Sand et celle de Tillier ; bien qu'ils procèdent d'un horizon idéologique assez similaire, leurs gestes se distinguent l'un de l'autre par différents choix rhétoriques, indiquant une démarche auctoriale distincte.

Sand recourt ainsi souvent dans ses écrits polémiques à des personnages de son invention pour emblématiser l'opinion populaire et provinciale dont elle entend se faire l'interprète et le relais. Le premier (et sans doute le plus marquant) d'entre eux est Blaise Bonnin, paysan berrichon apparu dans *Fanchette* et présent dans de nombreux textes publiés dans *L'Éclaireur de l'Indre* ; on peut également citer « G. », ouvrier boulanger dénonçant ses conditions de travail et le Père Va-tout-seul, un mendiant de quatre-vingts ans permettant à Sand de dénoncer les lois régulant la mendicité sous la monarchie de Juillet. S'il partage le souci de Sand pour le prolétariat paysan et ouvrier

56. George Sand, « La politique et le socialisme », dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 183.

57. George Sand, « L'application de l'égalité, c'est la fraternité », *La Cause du Peuple*, n° 3, 23 avril 1848, dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 322.

58. George Sand, « La politique et le socialisme », art. cité, p. 166.

59. *Ibid.*, p. 167.

60. *Ibid.*, p. 179.

61. Claude Tillier, *Quelques mots sur un mandement*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 473.

et pour les plus démunis, blâmant notamment les propos des élus du Nivernais à l'encontre des mendiants, Tillier n'utilise un intermédiaire fictionnel que dans *Un flotteur à la majorité du Conseil municipal de Clamecy* et *Le Flotteur Brèchedent à ses abonnés et aux gardes nationaux* ; encore ces pamphlets signés « Jacques Brèchedent » portent-ils comme mention finale « Pour copie conforme : C. Tillier ». De façon significative, Tillier tend dans ses textes à s'adresser directement à ses adversaires – notables du Nivernais comme ministres –, auxquels il prête parfois la parole dans des saynètes dialoguées ; dans *Un peu de théologie et d'architecture*, le pamphlétaire se représente ainsi aux prises avec le curé de Clamecy à propos des funérailles dont sont privés les plus démunis, faute de pouvoir en payer le prix exorbitant. Le dialogue, qui relève davantage de l'esquisse, n'est toutefois que prétexte : il s'agit bien de développer les positions de l'adversaire et les siennes propres, de les mettre en scène pour mieux montrer en quoi elles sont incompatibles – le dialogue cédant bien vite la place à un long développement du propos du pamphlétaire.

Cela n'est pas le cas de Sand lorsqu'elle réinvestit pour exprimer sa pensée politique la saynète dialoguée ou la fiction parabolique – genres alors largement tolérés pour les autrices, précise Marie-Ève Thérénty – du fait de l'importance particulière qu'elle accorde à la littérarité de ses productions journalistiques⁶². De la même façon, il faut sans doute voir dans son recours à des intermédiaires fictionnels, outre un choix pédagogique, la conséquence des préventions de l'opinion à l'égard des femmes qui écrivent, d'autant plus lorsqu'elles s'aventurent en terre polémique. Si les femmes qui choisissent de prendre la plume au XIX^e siècle ont à justifier leur choix de l'écriture, celles qui optent pour l'écriture polémique doivent se justifier doublement, surtout lorsqu'elles abordent par ce biais des domaines dont elles sont exclues comme la politique. « La politique et le socialisme », que Sand publie sous son nom et sans aucune médiation, s'attire ainsi les foudres de périodiques qui arguent son incapacité en tant que femme à s'occuper de politique. Sand rétorque par le refus d'accorder « à l'autre sexe une supériorité innée⁶³ », tant la capacité d'une femme est affaire d'éducation, comme celle du peuple dont elle partage la « sorte d'isolement social », reléguée au même titre que lui « dans les soins du ménage ou dans les travaux de l'atelier⁶⁴ ».

Ces accusations, aussi infondées soient-elles, n'en touchent pas moins un point sensible chez Sand, qui manque justement de confiance en ses capacités conceptuelles en matière de politique et s'attelle systématiquement à réduire la portée et la profondeur de ses interventions dans ce domaine, comme en témoigne sa correspondance :

Si j'étais homme, je me donnerais la peine d'exprimer mûrement ma velléité de république. Je me livrerais à des études sérieuses que je n'ai pas faites et que je n'ai

62. Marie-Ève Thérénty, « George Sand (1804-1876) », art. cité, p. 1154.

63. George Sand, « Réponse à quelques objections », dans *George Sand. Politique et polémiques*, ouvr. cité, p. 189.

64. *Ibid.*, p. 195-196.

pas besoin de faire [...]. Tant que je n'ai pas de barbe au menton, je puis bien m'amuser sans inconvénient à bâtir ma petite chimère dans mon cerveau⁶⁵.

De même, lorsque Louis Blanc lui enjoint de collaborer à *La Réforme*, elle accepte son offre tout en le mettant en garde : « Je crains que vous ne trouviez mon éducation politique bien incomplète et mes curiosités religieuses un peu indiscretes. Je ne demande pas mieux que d'être endoctrinée⁶⁶. » Elle considère d'ailleurs, à la fin de sa vie encore, n'avoir pas fait de politique proprement dite – cette « politique du pouvoir » à laquelle elle associe « la haine dans les luttes, l'injure dans la polémique et la vanité vindicative dans les passagères et sournoises réconciliations⁶⁷ ». Lorsque Michel Lévy l'invite en 1875 à réunir ses essais dans un volume intitulé *Politique et philosophie*, elle lui répond d'ailleurs : « J'ai changé le titre de *Politique et Philosophie* en *Polémique* parce que je n'ai pas fait de politique proprement dite⁶⁸. »

Sand préfère en effet occuper une position médiane, correspondant davantage à son caractère et considérée alors comme plus acceptable pour une femme : en faisant mine de se borner à être l'interprète des espérances et des craintes d'un ouvrier boulanger ou d'un paysan berrichon, elle peut prétendre se mettre en retrait, ne pas articuler exclusivement son propos polémique autour de sa propre posture d'écrivaine reconnue. C'est que la compassion envers les victimes des troubles politiques – fût-ce en 1830, 1848 ou 1871 – se révèle le véritable moteur du geste polémique de Sand qui, outre les écrits où elle prend fait et cause pour le peuple, joue également auprès des autorités un rôle de médiatrice consistant à intervenir, quêter, pétitionner, intercéder pour obtenir secours ou grâces. Cela est moins vrai pour Tillier, dont la renommée et le crédit à l'échelle nationale ne sont en rien comparables à ceux de Sand ; s'il se veut « l'exécuteur des colères de la société⁶⁹ », le pamphlétaire ne peut dans les faits exercer qu'une influence indirecte et restreinte sur les situations et les problématiques qu'il dénonce. Aussi compte-t-il sur les agents de l'opposition présents à Paris, parmi lesquels Cormenin, dont il partage, comme l'attestent leur correspondance et leurs écrits respectifs, les positions farouchement républicaines, exprimées par celui-ci tant à l'hémicycle que dans ses pamphlets.

La position médiane de Sand conditionne naturellement les modalités de sa prise de parole sur la chose publique, et au-delà la démarche auctoriale qui est la sienne dans *L'Éclaircur de l'Indre*. Rédactrice parmi d'autres pour le périodique, Sand y publie des articles qui pour la plupart ne paraissent pas de façon conjointe sous forme de brochure, au contraire de Tillier qui tout au long de sa carrière de journaliste publie des pamphlets à la fois dans les journaux et en brochure, support plus pérenne

65. George Sand, lettre L. 319 à Charles Meure, 17 septembre 1830, dans George Sand, *Correspondance. Tome I (1812-1831)*, éd. citée, p. 704.

66. George Sand, lettre L.3032 à Louis Blanc, fin novembre 1844, dans George Sand, *Correspondance. Tome VI (1843-juin 1845)*, éd. citée, p. 719.

67. George Sand, « Réponse à quelques objections », art. cité, p. 195.

68. George Sand, lettre L. 17225 à Michel Lévy, 7 janvier 1875, dans George Sand, *Correspondance. Tome XXIV (avril 1874-mai 1876)*, éd. citée, p. 194.

69. Claude Tillier, *Du pamphlet*, dans Claude Tillier, *De choses et d'autres. Vingt-quatre pamphlets*, ouvr. cité, p. 284.

que celui du journal. Ces pamphlets, monographies qu'il signe de son nom, induisent une démarche tout autre où, bien plus que chez Sand, le propos contestataire repose sur une posture et un *ethos* qui doivent être accrédités par le lecteur pour que la démonstration polémique puisse aboutir. Du fait de cette association, caractéristique de la parole pamphlétaire, entre énonciation et dénonciation et entre énonciateur et propos, il est peu stratégique pour le pamphlétaire souhaitant être reconnu et lu comme tel de se borner à la collaboration active – parmi d'autres rédacteurs – à un périodique voué à être éphémère.

LA LANGUE DU PEUPLE, SEULE AUTHENTIQUE

Si leurs démarches divergent, Sand et Tillier partagent néanmoins une même conception de la rhétorique et du style les plus à même de représenter l'opinion populaire en province. Envisageant le français parlé à Paris comme une langue « toute de fantaisie, de hasard et de créations successives » (« la plus laide et la plus incorrecte langue de France »), Sand loue par opposition la langue des provinces qui « conservent la tradition du langage et créent peu de mots nouveaux », ce qu'elle trouve préférable : « J'ai un grand respect et un grand amour pour le langage des paysans. Je l'estime plus correct⁷⁰. »

Dans la lettre qu'elle adresse à Charles Duvernet en novembre 1843 pour lui annoncer son intention de cofonder *L'Éclaircur de l'Indre*, Sand revendique pour le périodique un style empreint de simplicité et de franchise, à l'image du parler des habitants du Berry dont elle entend se faire le relais :

Le Berrichon simple dans ses manières, calme dans son langage, mais d'humeur indépendante et narquoise apporterait, dans la circulation des idées, cet admirable bon sens qui caractérise le cœur de la France. Remarquez qu'un journal de localité en serait infailliblement l'expression vive et franche, quels qu'en fussent les rédacteurs, il y a dans le contact des habitants quelque chose qui se reflète dans le plus simple exposé des faits, des besoins et des vœux d'une province⁷¹.

Le Berrichon selon Sand fait ainsi songer par son parler franc et vif et son bon sens tout populaire au Tourangeau mis en scène par Courier : comme lui, il est indépendant dans ses opinions et raille avec malice ; il fait également preuve dans ses idées d'une concision que le périodique ne pourra que refléter.

Ce vœu sandien d'un style aussi simple que franc pour *L'Éclaircur* se vérifie à la lecture de ses contributions au périodique, qu'elles passent par le truchement du langage faussement naïf d'un Blaise Bonnin ou d'un ouvrier boulanger ou soient ouvertement signées par Sand. Celle-ci, dans la « Réponse à quelques objections » où elle se défend d'avoir voulu vulgariser le propos de Pierre Leroux, écrit : « Nous ne

70. George Sand, lettre à Joseph Mazzini, 28 juillet 1847, dans George Sand, *Correspondance. 1812-1876. Tome II (1836-1847)*, Paris, Calmann Lévy, 1883, p. 370.

71. George Sand, lettre 99 à Charles Duvernet, 29 novembre 1843, dans George Sand, *Lettres d'une vie*, Thierry Bodin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2004, p. 431.

puisons pas comme lui dans de hautes connaissances et dans une intelligence d'élite le droit de parler à tous. Nous causions *en famille à nos abonnés*⁷² ».

Cette revendication d'un style familier, sobre et franc, typique de la causerie informelle et éloigné des circonvolutions rhétoriques des élites politiques se retrouve chez Tillier. Partageant avec Courier le désir de désigner chaque chose par le mot propre – au risque d'offusquer les autorités –, Tillier est convaincu, comme Buffon, que « le style [est] tout l'homme » : « le style d'un écrivain », tout particulièrement, est « le daguerréotype qui lui prend malgré lui, et à son insu, sa physionomie⁷³ ». Un « pinceau trempé dans l'eau tiède⁷⁴ » est ainsi le propre d'une frilosité politique à l'opposé des convictions du pamphlétaire qui, en usant pour chaque chose du mot propre au risque d'offusquer ses adversaires, « donne aux mots la signification qu'ils ont dans le dictionnaire de la morale⁷⁵ ».

Reposant sur une exigence de vérité et de franchise, la critique du pamphlétaire ne peut donc pas déroger à la morale, quoi qu'en disent ses adversaires :

Et à ne considérer que vos éloges, ces éloges que vous distribuez dans l'intérêt de votre marmite, à tous ceux qui peuvent vous aider ou vous nuire, sont-ils donc bien plus moraux que mes critiques ? Qui de nous a pris la plus honorable tâche ? Quand je vois un homme qui corrompt, je dis il corrompt, vous, vous le niez ; quand un homme se vend, je dis voilà un homme qui se vend, vous, vous répondez, c'est un homme qui se détrompe. Quand un homme abandonne sciemment les intérêts de la France, je dis il trahit son pays, vous, vous prétendez qu'il le sert ; et pourtant c'est vous qui êtes la presse sainte, et moi la presse impie. C'est vous qui m'appellez infâme⁷⁶ !

Il n'est ainsi décidément pas d'éloge flatteur sans la liberté de blâmer ; dans une formule représentative de la vision moraliste du langage qui irrigue toute son œuvre, Tillier avance que, « chez nous autres⁷⁷, gens de rien, la langue est plus près du cœur⁷⁸ », manière de formuler l'impératif de sincérité qui conduit la plume du pamphlétaire qui entend représenter les intérêts du peuple.

Inhérente au style d'allure populaire que Tillier fait sien, sa franchise aux accents naïfs se voit revendiquée comme le cœur de sa rhétorique : « J'exprime mes opinions dans toute leur franchise, peut-être dans toute leur incongruité, mais je sais que vous ne vous en scandaliserez pas, nous sommes d'accord sur le principe de la souveraineté du peuple, tâchons s'il se peut de nous mettre d'accord sur son application⁷⁹ ». Cette rhétorique sert donc par ses modalités mêmes la défense de la cause chère au pamphlétaire, mieux représentée par un style sobre, dépourvu de la coquetterie

72. George Sand, « Réponse à diverses objections », art. cité, p. 194. Nous soulignons.

73. Claude Tillier, À M. Dupin, sur la lettre à M. Étienne, de l'Académie française, concernant la communauté des Jault, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 124.

74. *Ibid.*, p. 131.

75. Claude Tillier, *Comme quoi j'aurais voulu me vendre à M. Dupin*, dans Claude Tillier, *Pamphlets (1840-1844)*, éd. citée, p. 337.

76. Claude Tillier, *Du pamphlet*, ouvr. cité, p. 16.

77. Expression récurrente sous sa plume.

78. Claude Tillier, *Comme quoi j'aurais voulu me vendre à M. Dupin*, ouvr. cité, p. 339.

79. Claude Tillier, *Lettres au système électoral, sur la réforme*, ouvr. cité, p. 49.

néoclassique disqualifiée par Courier. Ce choix d'une franchise absolue montre bien que la cohérence de l'entreprise de persuasion de Tillier dépend de ses modalités stylistiques ; à ce titre, le style du pamphlétaire est la pierre angulaire de son propos polémique. À travers son opposition au style emprunté des soutiens de la monarchie de Juillet, c'est au régime même, à l'esprit monarchique et bourgeois de la France de Louis-Philippe que Tillier s'oppose, mû par un sentiment aigu de la justice sociale partagé par Sand.

Envisager la démarche polémique de Sand aux côtés de celle de Tillier apporte un éclairage neuf aux lieux et aux modalités de l'exercice polémique sous la monarchie de Juillet, laquelle constitue un moment clé de l'exercice social de la critique. Outrés par la négation de la souveraineté du peuple dont le régime né de Juillet se rend coupable, ces deux écrivains désireux de « relever l'esprit public en province » mobilisent l'écriture polémique pour permettre aux classes populaires de l'Indre et du Nivernais de se forger une opinion éclairée sur la chose publique. Face à la frilosité politique des libéraux, Sand et Tillier revendiquent tous deux l'avènement du régime républicain, seul à même de concrétiser, par l'instauration du suffrage universel masculin et l'affirmation des libertés, la souveraineté du peuple qu'aurait dû instaurer la révolution de 1830, révolution manquée à leurs yeux, n'ouvrant que sur une liberté bourgeoise, factice.

Toutefois, malgré leur désaveu commun du régime né de Juillet, Sand et Tillier ne professent pas tout à fait le même républicanisme, n'ayant pas la même lecture de la Révolution. Las de l'immobilisme politique des années 1840, Tillier, républicain radical, ne désavoue rien de 1793 ; pour lui, la république est un but en soi, permettant l'avènement d'une démocratie où la représentativité ne serait pas une formule creuse. Pour Sand, qui n'est pas sans malaise vis-à-vis du souvenir de 1793, le régime républicain est un moyen plutôt qu'une fin : l'avènement de la république permettra selon elle l'instauration du socialisme, idéologie seule à même de concrétiser la réforme des institutions politiques et sociales qu'elle appelle de ses vœux.

Outre ces divergences idéologiques, le geste polémique de Sand et celui de Tillier se distinguent par certains choix éditoriaux et rhétoriques, indices de deux démarches différentes. Sand privilégie ainsi dans ses écrits polémiques le support éphémère d'un périodique dont elle n'est qu'une des collaboratrices là où Tillier publie surtout – et sous la forme double d'articles de périodiques et de brochures – des pamphlets, monographies portant son seul nom. Dans la même perspective, on notera le recours fréquent de Sand à des personnages de son invention, de Blaise Bonnin au Père Vautout-seul, l'écrivaine préférant se mettre en retrait, occuper une position de médiatrice alors que Tillier, affranchi des préjugés pesant sur les écrivaines, parle en son seul nom, n'usant ni de pseudonyme ni, la plupart du temps, d'intermédiaires fictionnels.

Malgré ces différences d'énonciation dans la dénonciation, les points communs entre les gestes polémiques des deux auteurs priment sur les éléments qui les distinguent. Les modalités esthétiques qu'adoptent leurs écrits ont ainsi beaucoup en commun. Sand et Tillier revendiquent un style caractérisé par sa simplicité et sa

sobriété, le plus à même de représenter dans l'espace du texte l'esprit du peuple dont ils entendent se faire les interprètes. Le geste polémique de Sand et celui de Tillier se rejoignent ainsi dans leur essence même, par la compassion et l'indignation qui les suscitent et le plaidoyer qui les meut – plaidoyer pour une justice sociale que le régime né de Juillet a échoué à faire advenir pour les classes populaires, particulièrement dans une province réduite à un état d'effacement et d'impuissance. Les périodiques fondés par Sand et par Tillier sont mus par une même volonté de protester contre cet état de fait.

Fruit d'un élan émancipateur dont ces deux écrivains se sont voulu les porte-parole, la révolution de 1848 devait concrétiser en partie, mais bien fugacement, leurs espérances de réforme sociale et politique. Devenue « modérée⁸⁰ » et « bourgeoise⁸¹ » au terme de l'année 1848, la République renonce à satisfaire les aspirations du peuple telles que résumées par Sand dans *Hier et Aujourd'hui* au gré d'un propos cristallisant l'essence d'un geste polémique décidément original et ancré dans son temps :

Le présent, ô peuple ! tu l'as trouvé : c'est la place publique, c'est la liberté : c'est la forme républicaine, qu'il faut conserver à tout prix ; c'est le droit de penser, de parler, d'écrire ; c'est le droit de voter et d'élire les représentants, source de tous les autres droits ; c'est le droit qu'aucune forme monarchique ne peut consacrer ; c'est le droit de vivre ; c'est l'unique moyen de te rapprocher promptement de tes frères des autres classes, et de faire le miracle de l'union fraternelle qui détruira toutes les fausses distinctions, et rayera le mot même de *classes* du livre de l'humanité nouvelle⁸².

(Institut d'études romanes : textes, images, cultures, Université du Luxembourg)

80. George Sand, « À propos de l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République », *La Réforme*, 22 décembre 1848, dans *George Sand. Politique et polémiques*, éd. citée, p. 562.

81. *Ibid.*, p. 566.

82. George Sand, *Hier et Aujourd'hui*, dans *George Sand. Politique et polémiques*, éd. citée, p. 241.